

**COMITÉ SYNDICAL**

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE CONSTITUTIONS UNE SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE  
POUR SE DÔTER D'UN ACTEUR OPERATIONNEL DEDIE AU TRI ET CONDITIONNEMENT DES  
DECHETS SELECTIFS D'EMBALLAGES**

Nombre de votants : 20

Pour : 20 Contre : 0 Abs : 0

**Adopté à l'unanimité**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt et un février, le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni au nombre de ses membres prescrit par la loi, au siège administratif du SIRTOM de la Région d'Apt, sous la présidence de Monsieur le Président du SIRTOM de la région d'APT, Lucien AUBERT, en séance ordinaire.

**Communauté de communes du Pays d'Apt Luberon :**

Etaient Présents AVEC voix délibératives :

André LECOURT, Sonia DUHAYER, Pascal RAGOT, Jean-Marcel GUIGOU, Marie Christine MANGEOT, Michel HAMEAU, Corinne MIETZKER, Gilles FERRAND, Didier PERELLO, Lucien AUBERT, Francis FARGE, Michel BORDE, Jean-Pierre BOYER, Luc MILLE, Yves MARCEAU, René ARNAL, Christophe CASTANO,

Etaient Présents SANS voix délibératives :

Frédéric SACCO, Cécile CRU-MARKOVITCH.

Étaient absents :

Vincent DEMEYERE, Patrick DEVAUX, Louis SADOUL, Rémy LANDIER, Rafaël CARDONA, J Sébastien ALEXANDER, Olivier ORSINI, Nadine SARTE, Patricia RICHARD, Mauricette CENCIARELLI, Maurice JEAN, Amaury JAUBERT, Richard GAUTIER, Jacques CLERICI, Solange FOUVET, Patrice FOURNIER, Josiane DEFLAUX, Yves LERNOUT, Christian MALBEC, Patricia HAESEVOETS, Michèle MALIVEL, Anne-Marie LOISON, Jean Louis ARMAND, Isabelle BREST, Thierry ESTELLE, Nathalie RICHAUD, Benoît AUDE, José Devaux, Jean-Claude CHOPIN, Frédéric ROUX, Paul BLANC,

**Communauté de communes Ventoux-Sud :**

Etaient Présents AVEC voix délibératives :

Gérard UGHETTO, Frédéric PASTEL,

Était Présent SANS voix délibératives :

Jean Noël LEUCK



Étaient absents :

Magali MALAVARD, Francis JOUVE, Éric POPEE, Serge CAPDEGELLE, Éric AUBERT, Dominique ROUX BARBAUD, Cyril FALQUES, Pascal REYNIER, Catherine LECLERC, Sophie RAVAUTE

**Communauté de communes Luberon – Monts de Vaucluse :**

Étaient Présents AVEC voix délibératives :

Claude SILVESTRE

Étaient absents :

Jacques MACHEFER, Delphine CRESP, Pascal JUNIK, Richard KITAEFF, Véronique MILESI, Aurore STELLA, Michel NOUVEAU, Patrick SINTES, Jean-François DUBOIS, Bernard BIRRO, Claire ARAGONES, Thibaut BRADY, Yoann POBES

Vu le Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L1531-1 et L5711-1 à L5711-6 [si syndicat mixte fermé] / L5721-1 à L5722-11) [si syndicat mixte ouvert];

Vu les articles L225-1 à L225-270 du Code de commerce ;

Vu les projets de statuts et de pacte d'actionnaires transmis aux membres du comité syndical ;

**LE COMITE SYNDICAL  
OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
DECIDE**

**ARTICLE 1 :** APPROUVE les projets de statuts et de pacte de la société publique locale dédiée au transport, au tri et au conditionnement des collectes sélectives d'emballages, dont la dénomination sociale sera déterminée par le conseil d'administration ;

**ARTICLE 2 : - AUTORISE** le Président à signer les statuts (qui seront complétés avant signature par les informations relatives aux premiers administrateurs représentant la collectivité) et le pacte d'actionnaires.

**ARTICLE 3 : - AUTORISE** le Président à procéder à toute opération en vue de libérer la part de capital de la collectivité dans la société publique locale concernée s'élevant à 166 750€



**ARTICLE 4 : - DESIGNE** M. AUBERT Lucien en qualité de premier administrateur représentant la collectivité au conseil d'administration de ladite société publique locale ;

**ARTICLE 5 : - -DESIGNE** M. AUBERT Lucien en qualité de délégué(e) titulaire, et M. SACCO Frédéric délégué suppléant, pour représenter la collectivité en assemblée générale

**ARTICLE 6 : - AUTORISE** le ou les représentants ci-dessus à se prononcer sur la dissociation ou le cumul des fonctions de Président et de Directeur général de la société.

**ARTICLE 7 : - AUTORISE** le Président à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

LE PRESIDENT  
Lucien AUBERT

